



Hydroélectricité

Une issue enfin trouvée, place désormais aux investissements

Après près de vingt ans de débats et d'incertitudes autour de l'avenir du régime hydroélectrique français, et après plusieurs années de procédures avec la Commission européenne, une solution se dessine enfin.

La Commission européenne vient en effet d'annoncer la clôture des procédures engagées contre la France concernant le régime des concessions hydroélectriques.

Pour FO, cette décision constitue une avancée sérieuse. Elle permet enfin de sortir d'une situation d'incertitude qui a trop longtemps pesé sur l'avenir du parc hydraulique français et doit désormais permettre de relancer officiellement les investissements nécessaires à sa modernisation et à son développement.

Cette clarification était indispensable pour donner de la visibilité à EDF et permettre d'engager les investissements attendus sur un parc stratégique pour notre système électrique.

Une solution imparfaite, mais qui permet de sortir du blocage

Le nouveau cadre prévoit notamment la mise à disposition de **6 GW de capacités hydroélectriques virtuelles**, permettant à des concurrents d'EDF d'accéder à une partie de la capacité hydraulique.

FO prend acte de cette solution. Elle répond certes à une partie des exigences européennes et permet surtout de tourner la page d'un contentieux qui aura durablement retardé les décisions concernant l'avenir du parc hydraulique.

Pour autant, **ce nouveau dispositif devra être suivi avec attention.**

La mise à disposition de capacités virtuelles ne doit pas fragiliser la capacité d'EDF à financer la maintenance, la modernisation et le développement de ses installations. Le partage des risques, les modalités de valorisation des capacités et les règles encadrant leur revente devront notamment être suffisamment protecteurs.

FO restera également attachée à un principe essentiel : les ouvrages doivent rester sous la responsabilité d'EDF et les mécanismes commerciaux ne doivent pas donner à des acteurs extérieurs un droit d'instruction sur leur conduite.

Désormais, priorité aux investissements

Pour FO, l'enjeu principal est maintenant clair : **il faut investir.**

La sortie du contentieux doit permettre de donner à EDF la visibilité nécessaire pour engager durablement les investissements indispensables à la sûreté, à la maintenance, à la modernisation et au développement du parc hydraulique.

Dans un système électrique qui connaît de profondes transformations avec le développement des énergies renouvelables intermittentes, l'hydraulique et sa capacité de flexibilité sont plus que jamais stratégiques.



Cette flexibilité a une valeur. Elle doit être correctement reconnue et rémunérée, en tenant compte des contraintes industrielles, humaines et environnementales qu'elle implique.

La réalité industrielle et humaine doit rester au cœur du dispositif

La mise en œuvre de ce nouveau modèle ne doit pas conduire à dissocier la responsabilité économique de la responsabilité industrielle.

Ce sont les salariés d'EDF Hydro qui continueront à assurer la conduite, la surveillance, la maintenance et la sûreté des ouvrages.

Une intensification des sollicitations implique donc nécessairement des moyens humains adaptés : effectifs, compétences, astreintes, maintenance et transmission des savoir-faire.

Pour FO, la sûreté des ouvrages et la sécurité des salariés doivent rester des priorités absolues.

FO sera également vigilante sur les conséquences de ces évolutions sur l'organisation du travail et réaffirme son attachement au maintien du statut des Industries Électriques et Gazières.

Une nouvelle étape pour l'hydraulique française

Après près de vingt ans de débats et de blocages, **FO considère que la solution désormais mise en œuvre constitue une avancée importante**, même si elle reste perfectible et devra être évaluée dans le temps. L'essentiel est désormais de ne pas perdre davantage de temps.

Le parc hydraulique français doit être entretenu, modernisé et développé.

La clôture du contentieux doit permettre de regarder vers l'avenir et de donner enfin à EDF les moyens d'engager les investissements nécessaires.

FO restera attentive à ce que le nouveau cadre permette de concilier ouverture du marché, pérennité de l'outil industriel, sûreté des ouvrages, protection des salariés et capacité d'investissement d'EDF.

Après les années d'incertitude, place désormais aux investissements et à l'avenir de l'hydraulique française.